

**DEPARTEMENT
DU DOUBS**

**ARRONDISSEMENT
DE BESANCON**

CANTON DE SAINT VIT

**COMMUNE DE SAINT VIT
25410 SAINT-VIT**

**EXTRAIT
Du Registre de délibérations du Conseil Municipal
Séance du mois d'avril**

Date de convocation :

21 avril 2021

Date d'affichage :

04 mai 2021

**Nombre de conseillers
en exercice :**

26

N°2021-04-023

Objet de la délibération :

Lancement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) entre la commune, Grand Besançon Métropole et l'Agence Nationale de l'amélioration de l'Habitat (ANAH)

Résultat du vote

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Nombres de conseillers :

En exercice : 26

Présents : 24

Représentés : 2

Absents : 0

L'an deux mille vingt et un, le 27 avril à 20 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Vit légalement convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Pascal ROUTHIER, Maire

Secrétaires : Anne BIHR,

Etaient présents : Pascal ROUTHIER, Marie-France BARRAUX, Anne BIHR, Valérie BORDY, Arnaud BOVIGNY, Sophie CHARRIERE, Martine COMPANT, Laurence CORNIER, Thierry COURTOIS, Serge DEMARTHE, Carlos FONTINHA, Viviane GAUDEL, Pascal HERRMANN, Jean-Pierre LAFORGE, Marie-Lise LAMIDEY, Jean-Louis MONTRICHARD, Nathalie MULENET, Dominique NICOLIN, Alain OLIEL, Edith REBILLET, Jean-Luc REMOND, Réjane SIZINE, Laurent THIRIOT, Jeannine VIENNET.

Absents excusés :

Procurations : Stéphane PRETRE à Jeannine VIENNET
Arnaud VERDENET à Anne BIHR

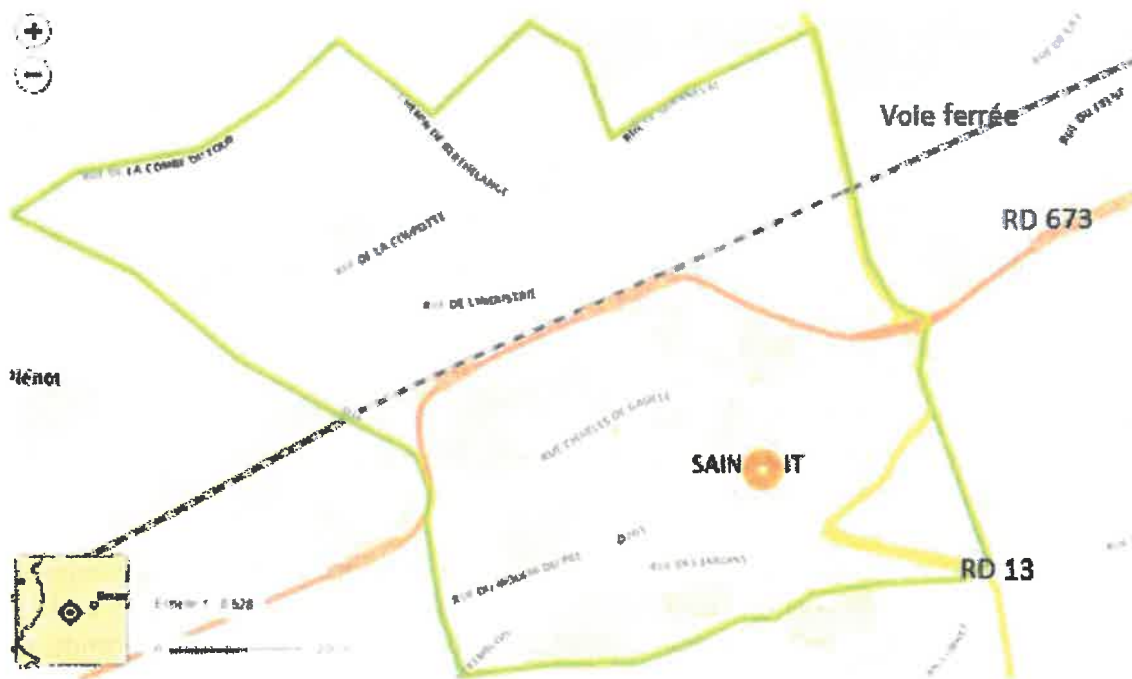
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance en visioconférence à 20 heures 30 minutes, l'assemblée peut délibérer valablement.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du 16 mars. Le Conseil Municipal n'émet aucune observation, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire expose les éléments constitutifs de l'étude pré-opérationnelle de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat menée sur Saint-Vit pour procéder à la signature de la convention entre l'Anah, la ville de Saint-Vit et la Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole.

L'objectif d'une Opération d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est une action concertée entre l'Etat, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et une ou plusieurs communes, ici Saint-Vit et la Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole dont l'objectif est de réhabiliter le patrimoine bâti et d'améliorer le confort des logements. Un des moyens de la mise en place de ce type d'opération est d'accorder des taux majorés de subvention aux propriétaires bailleurs et aux propriétaires occupants, sous certaines conditions. Cette action de nature incitative visera à créer les conditions favorables à la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat dans les périmètres concernés.

Le périmètre de l'OPAH de Saint-Vit s'étend du sud du centre-ville (Pôle sportif Vautrot) jusqu'au nord de la Coupotte (incluant le futur pôle scolaire) de la hourette.



(Diagnostic et enjeux de l'étude pré-opérationnelle)

Les analyses et actions de cette OPAH se décomposent en plusieurs volets en complémentarité de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) : L'habitat, le social, l'économie et le commerce, l'accessibilité et la mobilité, l'espace et le service public ainsi que le patrimoine.



Voici les principaux enjeux identifiés :

- Améliorer la performance énergétique des logements.
- Favoriser les adaptations aux logements pour le maintien à domicile et la perte de l'autonomie.
- Etoffer l'offre de logements (studio au T4), varier et diversifier l'offre locative.
- Ouvrir les secteurs des Jardins et de Champs Perret à l'habitat social (LLS).
- Accompagner l'arrivée de nouveaux habitants.
- Intervention coercitive rue de la Libération D13.
- Traitement des logements pouvant être considérés comme indignes.
- Engager des traitements et travaux de rénovation de charpentes.
- Lutter contre les pollutions sonores et atmosphériques générées par la RD673 et la voie ferrée.
- Ravalement des façades dégradées pour valoriser le patrimoine.
- Verdir et multiplier les espaces publics récréatifs.
- Ouvrir les acquisitions foncières, dont une concernant le futur pôle scolaire.

(Participations financières)

Dans le cadre de cette OPAH, la ville de SAINT-VIT va concentrer ses crédits sur les actions suivantes :

- Intervention coercitive sur un logement dégradé rue de la Libération D13 à hauteur de 25 000€
- Favoriser les adaptations aux logements pour le maintien à domicile et la perte de l'autonomie à hauteur de 35 000€
- Engager des traitements et travaux de rénovation de charpentes à hauteur de 60 000€
- Lutter contre les pollutions sonores et atmosphériques générées par la RD673 et la voie ferrée à hauteur de 30 000€
- Ravalement des façades dégradées pour valoriser le patrimoine à hauteur de 50 000€

Soit 200K€ en complémentarité incitative des aides de l'ANAH et du Conseil Départemental du Doubs.

La participation de la ville de Saint-Vit vient en complément de la participation de l'ANAH, et du Département, et des aides actuelles existantes de la CUGBM.

Envoyé en préfecture le 06/05/2021

Reçu en préfecture le 06/05/2021

Affiché le



ID : 025-212505275-20210427-2021_04_023-DE

Option de ventilation des coûts par co-financiers parties

ENJEUX	NOMBRE DE PROJETS	CIBLES Durée convention 3 ans	ESTIMATIF MONTANT TOTAL DES TRAVAUX	Prév. Part CO FINANCEUR ANAH	Prév. Part CO FINANCEUR CD 25	Prév. Part FINANCEUR COMMUNALE SAINT-VIT
https://www.anah.fr/collectivite/lutte-contre-habitat-indigne						
Sortie d'indignité	6	Propriétaires occupants modestes/très modestes travaux de remise en état logement indigne Selon des revenus ménages/foyers ANAH 2020	540 K€	150 K€	30 K€	0 K€
	2	Action coercitive réorption contre l'habitat insalubre process RH3 et opération de caretage rue de la libération	350 K€	Autre fond	10 K€	25 K€
https://www.anah.fr/copropriete/ged/col-de-coproprietes+proprietes/proprietes-occupants/etre-mieux-loger-avec-habiter-mieux-et-coproprietes/						
Amélioration des performances énergétiques	9	Copropriété fragile qui améliore la performance énergétique de l'immeuble Selon des revenus ménages/foyers ANAH 2020	420 K€	84 K€	5 K€	0 K€
	74	Propriétaires occupants modestes réalisent des travaux de performance énergétique	1 830 K€	1 100 K€	37 K€	0 K€
https://www.anah.fr/ged/mi/ged/ged/ged/Publications/Les_guides_méthodologiques/Guide-Vacance-des-logements						
Lutte contre la vacance	3	Pruviétaire bailleur qui transforme un local commercial vacant en logement avec conventionnement - la copropriété	180 K€	0 K€	0 K€	0 K€
https://www.anah.fr/proprietes/proprietes-occupants/bien-vieillir-chez-soi-avec-habiter-jeune/						
Autonomie	18	Propriétaires occupants modestes réalisent des travaux d'adaptation du logement à la perte d'autonomie Valeurs de calcul arrondies au millier supérieur	380 K€	63 K€	9 K€	35 K€
S/S TOTAL 2 en €			3 700 000	1 397 000	91 000	60 000

ENJEUX	NOMBRE DE PROJETS	CIBLES Durée convention 3 ans	ESTIMATIF MONTANT TOTAL DES TRAVAUX	Prév. Part CO FINANCEUR ANAH	Prév. Part CO FINANCEUR CD 25	Prév. Part FINANCEUR COMMUNALE SAINT-VIT
https://www.anah.fr/ged/mi/ged/ged/ged/Publications/Les_guides_méthodologiques/Guide-Vacance-des-logements						
Lutte contre la vacance	13	Aide à l'acquisition d'un logement vacant pour le transformer en résidence principale Selon des revenus ménages/foyers ANAH 2020	760 K€	286 K€	0 K€	0 K€
	0	Aide au rétablissement d'accès indépendants aux étages d'habitation au dessus des rés commerciaux	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Paramètres (N moyen ventilation des subv-primes) les d'autres études pré-op après						
Adaptation des logements aux familles	16	Aide à l'acquisition, à la rénovation et à la mise en location d'un logement familial en complément d'autres avantages fiscaux Selon des revenus ménages/foyers ANAH 2020	940 K€	304 K€	0 K€	0 K€
			0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
	15	Prime à l'installation de familial qui achètent une résidence principale au cœur de ville	30 K€	0 K€	0 K€	0 K€
https://www.anah.fr/proprietes/proprietes-occupants/renover-votre-logement-avec-habiter-jeune-ou-habiter-jeune/						
Amélioration de la qualité des logements	21	Aide à la lutte contre les parasites des charpentes, renforts et amélioration des couvertures du centre-ville ancien Selon des revenus ménages/foyers ANAH 2020	370 K€	0 K€	0 K€	60 K€
	90	Aide à l'électrification thermique des logements entre HQ et voie ferrée "couloir de train" Valeurs de calcul arrondies au millier supérieur	1 600 K€	0 K€	45 K€	30 K€
S/S TOTAL 2 en €			3 700 000	590 000	45 000	90 000

ENJEUX	CIBLES <i>Durée convention: 3 ans</i>	ESTIMATIF MONTANT TOTAL DES TRAVAUX	Prév. Part CO FINANCEUR ANAH	Prév. Part CO FINANCEUR CD 25	Prév. Part ST VIT
<i>Paramètres (N moyen ventilation des sub-primes) tous d'autres études pré-op opa</i>					
Amélioration de l'offre de stationnement		0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
	10	Offre d'une solution mobilité alternative pour les familles nouvellement installées <i>Selon seuls revenus ménages/foyers ANAH 2020</i>	10 K€	0 K€	0 K€
<i>Paramètres (N moyen ventilation des sub-primes) tous d'autres études pré-op opa</i>					
Amélioration des espaces communs	3	Aide à la démolition d'une vanne (local technique, garage...) pour agrandir la cour, créer un jardin, gagner en luminosité <i>Selon seuls revenus ménages/foyers ANAH 2020</i>	20 K€	0 K€	0 K€
	5	Aide à la création d'un local commun pour les copropriétés garage à vélo, poussettes, local poubelles...	20 K€	0 K€	0 K€
<i>Paramètres (N moyen ventilation des sub-primes) tous d'autres études pré-op opa</i>					
Accessibilité bâtimts	0	Prime à l'installation d'un ascenseur en Immeuble collectif	0 K€	0 K€	0 K€
<i>Paramètres (N moyen ventilation des sub-primes) tous d'autres études pré-op opa</i>					
Façades	67	Aide au revêtement de façades visibles depuis le domaine public	1 460 K€	0 K€	34 K€ / 50 K€
		<i>Valeurs de calcul arrondies au millier supérieur</i>	1 510 000	0	34 000 / 50 000
		<i>S/S TOTAL 3 en €</i>	1 510 000	0	34 000 / 50 000
		MONTANT TOTAL ESTIMATIF de participation en K€	8 910 K€	1 987 K€	170 K€ / 200 K€
		<i>Des co-financements Travaux OPAH</i>	<i>ANAH</i>	<i>CD 25</i>	<i>Saint vit</i>

Total mobilisable cofinanceurs : 2 357 000€uros

Ces fonds débloqués pour cette OPAH résultant des analyses de l'étude pré-opérationnelle, et dans la continuité des trois comités des pilotages, d'un montant total mobilisable d'environ 2 357 000 €uros vont permettre d'accompagner l'amélioration ou la rénovation d'environ 300 logements sur le périmètre du centre-ville et de la Coupotte.

L'OPAH sera conduite par la ville de Saint-Vit en lien avec l'ANAH et CUGBM dans le cadre d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à conclure en la ville et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ **Autorise Monsieur le Maire à engager les démarches liées au lancement de ce dispositif et à signer tous les documents afférents.**

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Délibéré les jour, mois et an que dessus.
 Pour extrait conforme,
 Le Maire, .

